



Succession franco-algérienne pour 4 filles

Par **DG BKH**, le **17/08/2016** à **17:29**

Bonjour,rrrnNous sommes 4 filles franco algériennes possédant les deux nationalités mais résidentes en France.rnrnNotre papa a un bien immobilier en Algérie et j'aimerais connaître quels sont les droits de succession ? est-ce la législation algérienne qui est appliquée et donc nos oncles paternels entrent dans la succession ou la législation algérienne ?rnrnIl est retraité et vis entre la France et l'Algérie, donc il est résident pour les 2 pays.rnrnEn me renseignant on m'a recommandé que papa nous fasse une donation ? Quels sont les documents à apporter au notaire algérien ? rnrnMerci par avance de votre aide.

Par **amajuris**, le **17/08/2016** à **18:17**

bonjour,rnil faut vous renseigner auprès d'un juriste connaissant le droit algérien des successions car nous sommes un site de conseils juridiques de droit français.rnsalutations